



Dons faits aux associations : les obligations déclaratives

Actualité législative publié le 21/10/2021, vu 1731 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

La loi de finances pour 2019 a créé une nouvelle obligation pour les entreprises, inscrite à l'article 238 bis, 6 du Code général des impôts (CGI).

La déclaration des dons est effectuée par l'entreprise en même temps que le dépôt de sa liasse fiscale. Elle doit comporter les montants et dates des dons (quels que soient leurs montants), l'identité des bénéficiaires ainsi que la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie. C'est sur ce dernier point que les organismes d'intérêt général identifiés à l'article 238 bis du CGI sont concernés, et notamment les associations d'intérêt général, les fondations, les fonds de dotation et les fondations d'entreprises.

L'obligation faite aux entreprises de déclarer leurs dons de plus de 10 000 € à l'administration implique également les organismes bénéficiaires.

En effet, selon les commentaires de l'administration fiscale, les organismes d'intérêt général bénéficiaires des dons sont tenus à une obligation d'information de l'entreprise mécène. L'administration fiscale indique expressément que toutes les contreparties reçues par l'entreprise doivent faire l'objet d'une valorisation, laquelle doit être effectuée non par l'entreprise versante, mais par l'organisme d'intérêt général qui accorde la contrepartie. L'entreprise versante déclare la valeur des contreparties directes accordées par le bénéficiaire des dons et, le cas échéant, des contreparties indirectes accordées par un autre organisme.

Source : inextenso.fr

Pour plus d'infos : [Quelle réduction d'impôt pour les dons des entreprises \(mécénat\) ?](#)

Voir aussi notre guide : [Recevoir des dons 2021-2022](#)

Articles sur le même sujet :

- [Guide pratique de l'association](#)
- [Recevoir des dons](#)
- [Obtenir une subvention publique](#)
- [Organiser une loterie associative](#)
- [Organiser une buvette](#)
- [Rémunérer un dirigeant d'association](#)
- [Rembourser les frais d'un bénévole](#)

- [Réussir l'assemblée générale de son association](#)
- [Réussir la création d'une association](#)

- [A quelles conditions une association peut-elle recevoir des dons ?](#)
- [Dons aux associations : quelle réduction d'impôt ?](#)
- [Comment déduire un don de l'IFI en 2021 ?](#)
- [Quelle réduction d'impôt pour les dons des entreprises \(mécénat\) ?](#)
- [A quelles conditions un don alimentaire donne-t-il droit à une réduction d'impôt ?](#)
- [Comment évaluer un don en nature ?](#)
- [Appel public à la générosité : à quelles conditions ?](#)
- [Qu'est-ce qu'une association d'intérêt général ?](#)
- [Comment demander un rescrit mécénat ?](#)
- [Les dons perçus par une association sont-ils imposables ?](#)
- [Associations : comment recevoir un legs ou une donation ?](#)
- [Comment trouver un mécène pour financer une association ?](#)
- [Comment trouver un sponsor pour financer une association ?](#)